

## DONS, AVANTAGES ET AUTRES MARQUES D'HOSPITALITÉ

# On vous offre quelque chose, pouvez-vous l'accepter ?



### Personnes visées

- Membres de l'Assemblée nationale
- Membres du Conseil exécutif
- Personnel politique



### Lignes directrices

- ☞ [Guide relatif aux dons, avantages et marques d'hospitalité](#)

## ÉTAPE 1

### Évaluer le contexte entourant le don

En adoptant le point de vue d'une personne raisonnablement bien informée, posez-vous les questions suivantes lorsque vous recevez un don:



- ✓ Est-ce qu'il y a un lien entre mes responsabilités et celles du donateur, par exemple un dossier en cours ?
- ✓ Est-ce que le donateur entretient des rapports avec l'État ?
- ✓ Qui m'offre réellement le don ?
- ✓ Est-ce que le donateur entretient des rapports contractuels avec l'État ?
- ✓ Est-ce que le donateur exerce des activités de lobbyisme ?

- ✓ Est-ce que le donateur pourrait éventuellement avoir des attentes envers moi, notamment l'obtention d'un accès privilégié ?
- ✓ Quelle est la valeur du don ? Celle-ci est-elle substantielle ?
- ✓ Y a-t-il des circonstances particulières entourant la réception du don ?
- ✓ Est-ce que le don est en cohérence ou en contradiction avec les valeurs et principes éthiques de l'Assemblée nationale ?

## ÉTAPE 2

### Déterminer l'acceptabilité du don

1. Le don est-il fait en échange d'une intervention de ma part ou d'une prise de position sur une question sur laquelle je pourrais être appelé à me prononcer ?

NON

2. Le don risque-t-il d'influencer mon indépendance de jugement dans l'exercice de mes fonctions ou risque-t-il de compromettre mon intégrité ou celle de l'Assemblée nationale ?

OUI

NON

 Vous devez **refuser** le don.

 Vous pouvez **accepter** le don.

## ÉTAPE 3

### Remplir les formalités applicables

Assurez-vous de remplir vos obligations de déclarations selon que vous acceptez, refusez, retournez ou remettez le don.



# Processus DE RÉFLEXION

## Valeurs de l'Assemblée nationale

- Engagement envers l'amélioration des conditions sociales et économiques des Québécoises et Québécois
- Respect et protection de l'Assemblée nationale et de ses institutions démocratiques
- Respect envers les membres de l'Assemblée nationale, les fonctionnaires de l'État et les citoyennes et citoyens

## Principes éthiques

- Adopter une conduite empreinte de bienveillance, droiture, convenance, sagesse, honnêteté, sincérité et justice
- Faire preuve de loyauté envers le peuple du Québec
- Reconnaître être au service des citoyennes et citoyens
- Faire preuve de rigueur et d'assiduité
- Rechercher la vérité et respecter la parole donnée
- Assurer son devoir de mémoire envers le fonctionnement de l'Assemblée nationale et de ses institutions démocratiques

## 1. Contexte

### Identifier les faits

- Quel est le contexte général de la situation ?
- Quelle décision dois-je prendre ?
- Suis-je la seule personne qui peut prendre cette décision ?
- Qui est impliqué ?

## 2. Règles

### Déterminer les règles déontologiques

- Quelles règles déontologiques s'appliquent en vertu:
  - du Code d'éthique et de déontologie des membres de l'Assemblée nationale ?
  - des Règles déontologiques applicables aux membres du personnel des députés et des cabinets de l'Assemblée nationale ?
  - du Règlement concernant les règles déontologiques applicables aux membres du personnel d'un cabinet ministériel ?

## 3. Valeurs

### Définir les valeurs interpellées

- Quelles valeurs sont interpellées dans la situation ? Est-ce que certaines entrent en conflit ?
- Quels principes éthiques et valeurs devraient être privilégiés ?
- Comment une personne raisonnablement bien informée interpréterait la situation ?
- Est-ce que ma décision peut avoir un impact négatif sur la perception qu'ont les citoyennes et citoyens des fonctions que j'occupe ? De mon intégrité ? De celle de l'Assemblée nationale ?
- Est-ce que ma décision peut avoir un impact négatif sur la confiance des citoyennes et citoyens envers les élues et élus ?

## 4. Analyse

### Analyser les options

- Quelles sont mes options ?
- Laquelle de ces options semble la plus raisonnable ?
- Est-ce que je suis en mesure de justifier ma décision au regard des devoirs de ma charge ou de mes fonctions ?



COMMISSAIRE  
À L'ÉTHIQUE ET À  
LA DÉONTOLOGIE

Courriel: [info@ced-qc.ca](mailto:info@ced-qc.ca)  
Téléphone: 418 643-1277  
Site Internet: [www.ced-qc.ca](http://www.ced-qc.ca)

## Contactez le Commissaire

Cet outil a pour objectif de vous aider à développer vos réflexes éthiques et déontologiques. Il ne remplace pas un avis rendu par le Commissaire. Il est recommandé de contacter le Commissaire lorsque vous avez des questions ou des doutes sur une situation particulière.